



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 06-03-2026 /

Dossier complet le : 06-03-2026 /

N° d'enregistrement : 014804/KK P

1 Intitulé du projet

Construction d'une surface commerciale LIDL sur la commune de Labegude (07)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

LIDL

Raison sociale

Societe en nom collectif

N° SIRET

34326262210544

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DE JONG

Prénom(s)

Sebastien

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
41. Aires de stationnement de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs	ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de mobiles de loisirs., 41A

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet consiste en la construction d'un nouveau bâtiment commercial LIDL de 2 376 m² de surface de plancher, et comprenant une surface de vente de 1 511 m². Le terrain est actuellement occupé par un magasin de la même enseigne qui sera purgé pour le projet, au profit de la construction du nouveau magasin au Sud du tenement. Il sera nécessaire de démolir deux maisons, un auvent, et un petit bati. Le terrain actuel est déjà en partie bétonné et accueille un parc de stationnement et des voiries ainsi que des espaces verts. Des arbres présents sur le terrain seront conservés, certains seront abattus et d'autres arbres seront plantés pour le projet. Le parking actuel sera retravaillé afin d'obtenir un parking avec une capacité totale de 147 places à destination du LIDL et 24 places de stationnements vélos. Le parking est en foisonnement avec la pharmacie/activité médicale, et l'ancien magasin sera découpé en plusieurs cellules artisanales, qui utiliseront aussi le parking. 9 places de parking supplémentaires sont prévues pour l'activité médicale. De plus, des panneaux solaires seront installés sur la toiture principale du magasin pour une surface de 856 m², et sur une partie du parking sur 503 m². La gestion des eaux pluviales se fera par le biais de bassins de rétention.

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif la création d'un nouveau bâtiment commercial de l'enseigne LIDL, déjà implantée sur le même terrain, sur la commune de Labegude, dans le quartier de la Verrerie, à proximité de la RN102. La construction de ce nouveau magasin est motivée par le développement commercial de l'enseigne Lidl sur la commune de Labegude. Le bâtiment existant sera conservé et dédié à des activités artisanales. Le projet sera conforme à la volonté de l'enseigne LIDL qui tend à améliorer considérablement la qualité architecturale de ses bâtiments commerciaux. Le magasin aura un aspect contemporain par son traitement des façades et de la toiture.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Déroulement du chantier : destruction des batis existants en bordure de la RD578 , évacuation des gravats et excédents, réalisation des bassins de retention, aménagement de la plateforme d'accueil, construction de la structure du nouveau magasin, aménagement des espaces verts, de la voirie et du parking. L'accès existant, accessible par le rond-point et donnant sur la rue du 11 novembre 1918, servira pour l'accès aux véhicules de chantier en phase de travaux. Un plan de circulation et de stationnement des engins et des camions sera mis en place pour permettre la circulation au sein de ce secteur et permettre notamment l'accès aux habitations et commerces présents à proximité de la zone. Les travaux seront effectués aux horaires conformes de travail afin de ne pas créer de nuisances supplémentaires. Le bâtiment sera raccordé aux réseaux publics existants d'eau potable, d'électricité, des eaux usées et de telecom. La démolition des batis permettra de créer un espace de giration pour les camions ravitaillant le futur magasin et améliorera la visibilité de l'entrée Ouest du magasin. Le volume de retention requis est estimé à 1 350 m³. Le bassin de retention existant sera légèrement rehaussé afin d'éviter tout débordement, y compris pour un événement d'occurrence centennale. Le volume maximal mobilisable sera assuré par la mise en place de bassins aériens intégrés aux espaces verts. Ce dispositif sera complété par la création d'un bassin de retention enterré permettant d'atteindre le volume réglementaire total.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le magasin étant déjà implanté sur le site, le projet ne va pas augmenter le trafic de façon significative. En effet, le parking sera retravaillé mais ne permettra pas d'accueillir plus de véhicules. Les travaux ne vont donc pas engendrer un flux de clientèle beaucoup plus importante dans le nouveau magasin. De plus, le projet se trouve dans un contexte d'activité importante en bordure directe de la RN102, le Lidl actuel et la pharmacie. Le projet ne va donc pas engendrer une évolution significative du trafic dans le secteur au vu du contexte global actuel. L'accessibilité des véhicules se réalisera depuis la contre-allée parallèle à la Route Nationale. Le quai et les espaces de service seront situés à l'arrière du bâtiment. L'accès du camion de livraison s'effectuera par la rue Paul Sabaton. L'accessibilité piétonne du magasin se fera par l'entrée existante du tenement située au Nord. Les activités présentes sur le site seront uniquement commerciales, et aucune activité industrielle pouvant générer des incidences en termes de nuisances sonores, olfactives, ou de la qualité de l'air ne sera présente sur site. Il est à noter que les eaux pluviales en phase d'exploitation seront collectées vers des bassins de compensation qui permettront une retention des eaux. Le fonctionnement de ces bassins sera conforme aux instructions de la doctrine de la DDT de l'Ardeche. La mise en place de ce système permettra de diminuer les débits à l'aval de l'opération par rapport à la situation actuelle quelles que soient les occurrences de pluies ainsi qu'un traitement qualitatif des effluents (décantation). Le point de rejet est similaire au projet existant : le réseau enterré rue du 11 novembre 1918. Les parkings situés en périphérie du terrain seront arborés, éclairés, et traités

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Un Dossier de Déclaration au titre de la Loi sur l'Eau (rubrique 2.1.5.0) va être déposé, ainsi qu'une demande de permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface totale exploitable du terrain Surface de vente réglementaire Surface de vente de plancher Surface totale de panneaux solaires Surface des places de parking Surface d'espaces verts Augmentation de la surface artificialisée Estimation du volume de retention requis	(14 786, m ²) (1 510,68, m ²) (2183,01, m ²) (1448,79, m ²) (1973,73, m ²) (4475,68, m ²) (+12, %) (1350, m ³)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 120 Voie : Route Nationale

Lieu-dit :

Localité : 120 Route Nationale 07200 Labegude

Code postal : 07200 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4°22'6"E Lat. : 44°38'35"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

PLU de Labegude approuvé en juin 2005 Le projet est soumis au zonage Ub correspondant à une zone "a vocation résidentielle qui s'étale de part et d'autre de la RN102".

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	La zone d'étude se situe en dehors de tout périmètre de Zone Naturelle d'Interet Ecologique, Faunistique et Floristique (ZNIEFF). La plus proche est la ZNIEFF de type I 820030907 « Haute-vallee de l'Ardeche » a 790 m au Nord-ouest du projet.
En zone de montagne ?	☐	☒	La commune de Labegude n'est pas située en zone de montagne.
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas concernée par un arrêté de protection de biotope. Le plus proche est "Rivière Ardeche" (FR3800416), a 4,6 km au Sud-Est du projet.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	La commune de Labegude n'est pas une commune littorale.
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☒	☐	La commune de Labegude se situe dans le périmètre du Parc Naturel Régional des Monts d'Ardeche.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	La zone d'étude se situe sur le territoire couvert par le PPBE des infrastructures routières de l'Etat dans le département de l'Ardeche approuvé le 9 juillet 2019.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	La zone d'étude n'est située au droit d'aucun élément lié au patrimoine culturel. La zone d'étude n'intercepte aucun bien inscrit au patrimoine culturel ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable. L'enjeu patrimonial le plus proche correspond au monument historique "Grange monastique de Chevillard" dont le périmètre de protection est à environ 1
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	Aucune zone humide n'est recensée au niveau de la zone de projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune est concernée par le risque inondation et dispose du PPRI de Labegude. Au sein de ces zonages, la zone d'étude ne se situe pas en zone inondable. La commune n'est pas concernée par un PPRT.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Le PPRI de Labegude a été approuvé en avril 2020.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	La consultation de la base de données BASOL et BASIAS montre l'absence de site ou de sol pollué directement sur la zone de projet. Le site le plus proche concerne un Depot d'hydrocarbures et Desserte d'essence (RHA0700758) - anciennes station service. Celui-ci est situé à proximité directe de la zone d'étude.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	La zone n'est pas concernée par une ZRE.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	La zone d'étude se situe en dehors de tout périmètre de protection de captage utilisé pour l'Alimentation en Eau Potable (AEP).
Dans un site inscrit ?	☐	☒	La zone d'étude n'est pas concernée par un site inscrit. Le plus proche est le "Hameau du Grand Village" dans la commune Le Vieil Ucel, à 1,3 km au Sud-Ouest du projet.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	La zone d'implantation du projet n'est pas située dans un site Natura 2000. La ZCS la proche est la "Moyenne Vallée de l'Ardeche, pelouses du plateau des Gras" (FR82016557) à 4 km au Sud du projet.
D'un site classé ?	☐	☒	Des sites classés sont recensés sur des communes limitrophes de Labegude (Ucel, Aubenas). La zone d'étude n'est pas concernée par ces sites classés.

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet n'engendrera aucun prélèvement d'eau dans le milieu naturel. L'ensemble des besoins en eau potable liés au fonctionnement de l'enseigne sera assuré par un raccordement au réseau public d'alimentation en eau potable communal.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☒	☐	Les eaux de ruissellement du projet seront collectées et envoyées vers deux bassins de rétention et d'infiltration des eaux pluviales. Cependant, le volume entrant en jeu sera infime par rapport à la surface d'alimentation des masses d'eau, et les eaux infiltrées ne seront pas en mesure de dégrader la qualité de la ressource souterraine. De plus, des sondages ont été réalisés en 2004.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	La majorité des déchets produits dans le cadre du projet seront issus de la phase de démolition des bâtis et de préparation du terrain, et concerneront des déchets inertes consécutifs à la démolition. Un diagnostic PEMD obligatoire sera réalisé avant la démolition afin de caractériser au mieux les déchets. Les bassins seront réalisés en déblai mais à une profondeur très limitée. Des
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'est pas déficitaire en matériaux au sens de l'exploitation de ressources naturelles du sol ou du sous-sol.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Les besoins en matériaux nécessaires à la construction (béton, granulats, matériaux de structure et de second œuvre) seront satisfaits par des filières d'approvisionnement existantes extérieures au site sans

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	L'utilisation du site sera similaire à l'activité actuelle, ce qui permet de rester en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable et le réseau d'assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Un prediagnostic écologique a été réalisé en 2021 sur l'ensemble du site concerné par le projet. Celui-ci met en évidence des zones à enjeux écologiques faibles à très faibles, en cohérence avec le caractère fortement anthropisé du site, situé en zone commerciale. Des mesures d'évitement et de réduction seront mises en œuvre afin de limiter les incidences potentielles du projet.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le site Natura 2000 le plus proche "« Moyenne vallée de l'Ardeche, pelouses du plateau des Gras" se situe à 4 km au Sud de la zone de projet. Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000. Il s'inscrit sur une parcelle occupée par des bâtiments et installations anthropiques et ne s'inscrit pas dans une zone de corridors écologiques du SRCE ni dans une zone de continuité écologique identifiée à l'échelle communale. Le projet ne prévoit
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet s'inscrit en zone UB du PLU, correspondant à une zone "à vocation résidentielle qui s'étale de part et d'autre de la RN102". Le site d'implantation est déjà occupé par des constructions, notamment une surface commerciale existante de la même enseigne ainsi que du bâti. Il ne présente pas d'usage agricole, forestier ou maritime. En conséquence, le projet n'engendre aucune
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site d'implantation du projet n'est pas situé dans le périmètre d'un établissement classé présentant un risque industriel. Une usine de fabrication de verre creux (OI France SAS) est implantée à proximité immédiate, au sud de la zone d'étude. Toutefois, le projet n'est pas de nature à modifier les conditions d'exploitation de cet établissement ni à accroître l'exposition aux risques
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Le site d'implantation du projet n'est pas concerné par un risque de feu de forêt ni par un risque d'inondation. Il est classé en zone d'aléa moyen pour le phénomène de retrait-gonflement des argiles et en zone d'aléa faible au titre du risque sismique.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	Le futur projet commercial n'accueillera pas d'activité industrielle et ne sera pas générateur d'émissions nocives pour la santé.
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	Aucun risque sanitaire particulier n'a été identifié au droit du site. Le projet, à vocation commerciale, n'implique pas d'activité susceptible de générer des nuisances sanitaires significatives.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet accueillera, outre les employes, une clientele quotidienne. Néanmoins, il n'est pas attendu d'augmentation significative du trafic au niveau des acces situes rue du 11 Novembre 1918 et au rond-point voisin, dans la mesure ou une surface commerciale de la meme enseigne est deja implantee sur le site et beneficie d'un acces direct a la RN102.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	Une activite commerciale de cette nature ne genere pas, en elle-meme, de nuisances sonores notables. Les impacts acoustiques potentiels sont principalement lies aux flux automobiles. Or, le trafic attendu devrait rester
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le site du projet est expose aux nuisances sonores liees au trafic de la RN102, classee en categorie 3 au titre du classement sonore des infrastructures de transport terrestre en Ardeche. La partie Ouest du site se trouve
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	Le projet, a vocation exclusivement commerciale, n'implique aucune activite industrielle et n'est pas de nature a generer des emissions d'odeurs notables. En phase travaux, les emissions d'odeurs seront
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	Les activites presentes a proximite du projet ne sont pas de nature a generer des nuisances olfactives.
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Seule la phase de demolition des batiments existants est susceptible de generer des vibrations temporaires. Ces dernieres resteront localisees a l'emprise des travaux et ne sont pas de nature a compromettre la stabilite des
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	Les activites presentes a proximite du projet ne sont pas de nature a generer des vibrations.
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet integre un dispositif d'eclairage du batiment. Son fonctionnement sera limite aux horaires d'ouverture et reduit en periode nocturne. Son niveau d'intensite restera globalement similaire a celui actuellement observe sur le
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le site s'inscrit dans un environnement deja marque par la presence d'emissions lumineuses liees aux aménagements commerciaux et aux infrastructures environnantes. Le projet ne devrait pas modifier de
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	En phase travaux, les operations de demolition pourront generer des emissions temporaires de poussieres. Celles-ci resteront limitees a l'emprise du chantier et feront l'objet de mesures de reduction adaptees. En phase d'exploitation, le projet, a vocation exclusivement commerciale, n'est pas susceptible de generer des rejets atmospheriques notables.
Émissions	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Le projet n'engendrera pas de rejets liquides issus d'activites industrielles, l'operation concernant une activite exclusivement commerciale. Les eaux pluviales seront gerees sur site. Le besoin d'infiltration existant assurera le
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Les eaux rejetees ne degradront pas la qualite des milieux aquatiques, du fait des performances de decantation de ce type d'ouvrage. Le point de rejet est similaire a la situation actuelle : dans le reseau entere

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux usées produites par le projet seront collectées et dirigées vers le réseau d'assainissement collectif communal. Dans la mesure où le site accueille déjà un commerce de même nature, les flux d'eaux usées attendus devraient demeurer sensiblement équivalents à ceux actuellement observés.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	En phase chantier, les déchets issus des travaux feront l'objet d'un tri à la source et seront évacués vers des filières de traitement adaptées par des prestataires spécialisés. En phase d'exploitation, le projet, à vocation exclusivement commerciale, ne générera pas de déchets dangereux liés à une activité industrielle. Les déchets produits seront principalement des déchets assimilables aux déchets ménagers (emballages, cartons, etc.) et
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Aucun site classé ou inscrit, ni aucun monument historique, n'est recensé à proximité du projet. Celui-ci n'est donc pas susceptible de porter atteinte au patrimoine culturel ou paysager. De plus, les aménagements paysagers autour du bâtiment et au niveau du parking seront traités avec le plus grand soin. Ces éléments sont détaillés dans l'étude paysagère en
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet s'inscrit sur un site déjà urbanisé et dédié à une activité commerciale. En conséquence, il ne modifie pas de manière significative l'usage des sols. Il n'est pas de nature à affecter les activités humaines environnantes et n'engendre aucune consommation ou perte d'espaces agricoles. L'opération ne présente donc pas d'incidence notable sur les usages du sol à l'échelle du secteur.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Depuis 2020, sur la commune de Labegude, aucun projet soumis à examen au cas par cas n'a été déposé. Un cas par cas pour un plan et programme a été déposé concernant la révision du plan de prévention des risques d'inondation de la rivière Ardeche sur la commune de Labegude (07) en 2023. Cette révision du PPRi est bien intégrée à la présente analyse et à l'étude hydraulique.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

La commune de Labegude n'est pas située en zone transfrontalière.

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Un premier cas par cas a été déposé en avril 2022 (dossier n°2022-ARA-KKP-03758). Une décision de l'Autorité environnementale avait été émise en mai 2022, déclarant que le projet n'était pas soumis à évaluation environnementale. En raison d'un décalage de l'année de travaux et d'une légère modification des plans d'accès, une nouvelle demande d'examen au cas par cas est déposée. Un prédiagnostic écologique a été réalisé sur l'entièreté du site de LIDL en 2022. Il présente des zones à enjeux faibles ou très faibles, ce qui est cohérent avec l'aspect anthropique du site (zone commerciale). De plus, des mesures sont proposées pour éviter, réduire les impacts du projet sur la biodiversité existante (adaptation de la période de travaux, possibilité de créer des refuges pour la faune, limiter la propagation d'espèces végétales

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Globalement, les enjeux environnementaux relatifs au projet sont bien considérés au droit de la zone d'étude : - Localisation : zone d'étude située dans un environnement voué à un usage commercial similaire, sans en augmenter le trafic (capacité de parking similaire) - Imperméabilisation : dans un but de zéro artificialisation nette, un site sur le territoire de la commune sera entièrement renature aux frais de Lidl - Biodiversité : un prédiagnostic écologique a été réalisé et des mesures d'évitement et de réduction seront mises en place (voir prédiagnostic en annexe) - Intégration paysagère : des aménagements paysagers sont prévus, avec plantation d'espèces locales uniquement. Le projet prévoit notamment d'implanter (voir étude paysagère en annexe) - Milieu récepteur : mesures de précaution en phase chantier (aire de stationnement imperméable, présence de kits anti-pollution, etc.), les eaux pluviales seront collectées et dirigées dans le bassin de rétention actuelle rehaussée, dans des bassins de rétention aériens situés dans les espaces verts et dans un bassin de rétention souterrain afin de compléter le volume de rétention requis, nombreuses places de parkings extérieurs perméables - Développement ENR : des panneaux photovoltaïques seront mis en place en toiture, ainsi que 8 places avec des bornes de recharge électrique. Le projet fait l'objet d'un dossier de déclaration au titre de la loi sur l'eau ou ces mesures seront davantage détaillées.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Une évaluation environnementale ne nous semble pas nécessaire sur ce projet puisque celui-ci présente une bonne intégration des enjeux environnementaux afférents au site dans sa conception aussi bien dans l'intégration paysagère, dans la prise en compte de la biodiversité et des rejets dans le milieu récepteur, dans le développement des énergies renouvelables, et la compensation des surfaces imperméabilisées. De plus, le site est déjà artificialisé, avec la présence d'une activité commerciale similaire. Des mesures d'évitement et de réduction sont prévues dès la conception, conformément aux prescriptions environnementales. En complément, le projet fera l'objet d'un Dossier de déclaration Loi sur l'Eau ou ces mesures pourront être davantage détaillées.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom FINCK

Prénom Anna

Qualité du signataire Chargee de projet CEREG

À Montpellier

Fait le 06-03-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)